

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE
L'AVEYRON

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Commune de MONTLAUR

Nombre de membres

- *afférents au conseil municipal : 15*
- *en exercice : 15*
- *qui ont pris part à la délibération : 15*
-

Date de la convocation : 29/05/2020

Date d'affichage :

Séance du 04 juin 2020

L'an deux mille vingt

Et le quatre juin à 21 heures

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Foyer Magali à Montlaur, sous la présidence de Patrick RIVEMALE, Maire.

Étaient présents : ALINAT Myriam, BERNAT Laurent, CASTAN Yves, COVINHES Fabien, DECUP-CAUMES Marie-Claude, DELMAS Marie, GUIRAUD Vivien, LAFFOND Bernard, RAMONDENC Viviane, RASCOL Alain, RICARD Nathalie, RIVEMALE Patrick, ROUSSET Jean-François, VALAT Karine, WALIGORSKI Marie-Lou

Secrétaire de séance : RAMONDENC Viviane

Objet de la délibération n°24-2020

Désignation d'un délégué au C.N.A.S.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'à la suite des élections municipales du 15 mars 2020 il appartient au conseil municipal de désigner un délégué chargé de représenter la commune de Montlaur au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **de désigner** M. LAFFOND Bernard membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

Adopté à l'unanimité des voix

*Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits
Suivent au registre les signatures des membres présents,
Pour copie conforme.*

Le Maire
Patrick RIVEMALE

